



Ville de Pointe-Claire

Emplois pour les étudiantes et étudiants – Été 2010

Les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants, tout comme celles et ceux qui ont déjà travaillé pour la Ville de Pointe-Claire, qui désirent trouver du travail d'été, doivent en faire immédiatement la demande si ce n'est déjà fait.

Les demandes doivent parvenir à la Division des ressources humaines au plus tard le 26 mars 2010.

Le nombre de postes est limité et la préférence est donnée aux étudiantes et étudiants des universités d'abord et CEGEP ensuite.

Les formulaires de demande d'emploi peuvent être obtenus à la Division des ressources humaines, 451, boul. St-Jean, Pointe-Claire (630-1200) ou sur le site Internet de Pointe-Claire à http://www.ville.pointe-claire.qc.ca/fr_1015_index.php